

Retour au livret ouvrier au lycée Savary-Ferry d'Arras !



Alors que de nombreux parents et enseignants s'inquiètent du fichage généralisé dès le plus jeune âge par le LSUN, que beaucoup dénoncent les attaques répétées aux diplômes nationaux comme le remplacement des évaluations nationales par des CCF maisons ou plus récemment le morcellement des diplômes en blocs de compétences (en formation continue et par VAE pour le moment) individualisant les carrières et les rémunérations indépendamment de toutes les conventions collectives qui définissent les niveaux de rémunération en fonction des diplômes, d'autres vont plus loin encore dans la compromission et l'asservissement aux entreprises avec la mise en place d'une charte des codes du travail et la création d'une attestation maison de docilité !

La délivrance du précieux sésame validant, à la fin de sa formation, la conformité de l'élève aux attentes des entreprises de l'Arrageois, discrimine tous ceux qui ne l'auraient pas obtenu et handicape ces jeunes dès leur arrivée sur le marché de l'emploi !

Comment, alors même que chaque année, les compteurs sont remis à zéro pour l'ensemble des élèves, leur assurant une égalité de chance et de traitement, peut-on marquer au fer rouge ces mêmes ados au moment délicat de l'entrée dans la vie active ? Où est passée cette fichue bienveillance que nous martèle à longueur de temps l'institution ? Cet établissement scolaire peut-il à ce point méconnaître la psychologie des adolescents pour les enfermer dans un carcan comportemental ?

Cette attestation est, qui plus est, superflue, car, dès lors que les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) ont été validées, c'est que le stagiaire a eu une attitude adéquate en entreprise. Donc, sauf à reconnaître que le suivi est mal assuré dans cet établissement, ce diplôme maison est inutile voire absurde si un élève ayant validé ses PFMP se voit refuser le label de bonne conduite maison !

L'histoire du mouvement ouvrier nous apprend que l'émancipation sociale requiert un projet éducatif débarrassé de la tutelle patronale. Or, depuis les années 80, nous ne pouvons que constater un renforcement inquiétant de la mainmise des organisations patronales sur l'enseignement professionnel. La mise en place de cette charte du code du travail à la demande des chefs d'entreprise et de la chambre de commerce et d'industrie de l'Arrageois n'en est qu'une illustration supplémentaire.

Que ce soit l'organisation de la voie professionnelle en campus des métiers et des qualifications, avatar de la politique néo-libérale en matière d'enseignement professionnel (restructuration de l'enseignement professionnel, aussi bien géographique, en fonction des impératifs économiques locaux, qu'architecturale, de la formation initiale à l'enseignement supérieur et la formation continue), la remise en question de la valeur nationale des diplômes afin de leur substituer un système de certification par compétences uniquement lié aux critères d'employabilité, le mixage des publics, le développement de l'apprentissage ou maintenant la dictée décomplexée des items de certifications maisons, tout ceci s'inscrit dans un projet global de soumission de l'école aux intérêts des entreprises privées.

SUD EDUCATION Pas de Calais s'oppose à tout projet de formation initiale qui réduit les adolescent-e-s et jeunes adultes à une fonction utilitariste au nom d'une adaptabilité mensongère à l'emploi. L'école, l'enseignement professionnel y compris, doit demeurer un espace dédié aux savoirs et au développement de l'esprit critique dans le cadre d'un projet éducatif qui prime sur l'intérêt à court terme des entreprises privées.

